



Déclaration suite à la création de la Commission franco-camerounaise pluridisciplinaire « Le rôle et l'engagement de la France dans la lutte contre les mouvements indépendantistes et d'opposition pour la période allant de 1945 à 1971 »

Nous avons pris connaissance par Radio France Internationale, le 3 Mars 2023, de la Déclaration de la mise en place d'une commission Franco-Camerounaise pluridisciplinaire sur « le rôle et l'engagement de la France » dans la lutte du Peuple camerounais pour son Indépendance. Nous souhaitons revenir ici au fond de l'objet de cette commission ainsi que sur sa composition.

I- L'Objet de cette Commission

- Nos constats:

1. Nous constatons avec sidération, une fois de plus, l'attitude antipatriotique et le mutisme stupéfiant de l'Etat du Cameroun, depuis la création de cette commission, alors qu'au regard des membres, le gouvernement en est partie prenante.
2. Cet État camerounais **créé par décret n°57-501 du 16 avril 1957 portant statut du Cameroun** par la France, n'a jamais rien fait ni dit sur la proclamation de l'indépendance du Cameroun non tenue par la France, depuis le 27 Août 1940 à Douala, et partant, l'extermination de plus de 200000 camerounais, dont principalement des upécistes traqués et méticuleusement massacrés de 1955 à 1971.
3. Nous notons que la période choisie unilatéralement par la France va de 1945 à 1971.

- La forme de la mise en œuvre de cette Commission

4. Alors que pour nous Camerounais, le « **Contentieux Historique Cameroun - France** » court de 1922 à 2023.
5. Surtout, il est fondamental de relever ici que le Cameroun n'a jamais été une colonie française.

6. La **composition** de la Commission franco-camerounaise pluridisciplinaire sur «Le rôle et l'engagement de la France dans la lutte contre les mouvements indépendantistes et d'opposition pour la période allant de 1945 à 1971 ».

7. Cette dénomination prête à confusion, car elle laisse croire qu'il y avait plusieurs mouvements indépendantistes au Cameroun alors qu'il n'y avait que l'UPC.

8. Cette « Commission Mémoire » annoncée par RFI, est désormais composée, entre autres, d'enseignants des universités camerounaises. Soit, le président Emmanuel Macron a recruté directement du personnel relevant de la fonction publique camerounaise, soit des responsables camerounais, avec l'onction du président Paul Biya, ont communiqué les noms des personnes devant siéger dans cette commission.

II- Rappel historique

9. Pour rappel, la France s'est invitée dans notre pays en 1916, mais nous avons circonscrit cette période de 1922 avec le Mandat de la Société Des Nations, la Tutelle des Nations Unies et l'après pseudo indépendance, ce, jusqu'en 2023 avec une date cruciale : le 27 août 1940.

10. Lorsque la France est laminée par l'Allemagne nazie, le capitaine Leclerc arrive à Douala à la tête d'un petit groupe d'insurgés dans la nuit du 26 au 27 Août 1940. Leclerc s'octroie le grade de colonel car le plus haut gradé militaire de Douala est colonel. **Ce même 27 août 1940, il proclame l'indépendance politique et économique du Cameroun.**

11. La France libre inexistante depuis l'appel de Juin du Général Charles De Gaulle à Londres, naît ainsi à Douala avec un territoire, des hommes et des moyens matériels et financiers. La proclamation de l'indépendance totale du Cameroun était inéluctable car étant sous mandat de la Société Des Nations, la France n'avait pas le droit de lever une armée de soldats camerounais.

12. C'est à partir du Cameroun, avec son potentiel humain, ses richesses naturelles, et le soutien financier de l'Afrique équatoriale en général que la France Libre commence à faire entendre sa voix au côté des alliés. Le général de Gaulle à partir de Londres, n'avait en effet aucun combattant, ni matières première, ni territoire national souverain.

13. Ainsi un premier contingent de 40 000 camerounais environ, vont se porter volontaires pour l'enrôlement dans l'armée de la France libre nouvellement créée. C'est donc en citoyens libres, que plusieurs dizaines de milliers de camerounais ont versé de leur sang, participant activement à la libération de la France et de l'Europe du nazisme allemand.

14. En 1945, alors que les soldats et nationalistes camerounais revenus de la guerre réclament l'application effective de l'indépendance, le général Charles de Gaulle décide de devenir amnésique. En lieu et place du respect de l'indépendance proclamée le 27 août 1940, la France décide de répondre par un

début de répression meurtrière et brutale contre les populations dans leurs droits légitimes et fondamentaux.

15. En 1948, face à cette duperie criminelle du général de Gaulle et de son gouvernement, les nationalistes camerounais décident de créer l'Union des Populations du Cameroun, "UPC", pour se donner des moyens légitimes de faire appliquer cette indépendance proclamée le 27 août 1940.

16. Alors que la France avait pour mandat de nous amener à l'indépendance totale, elle va plutôt s'octroyer des droits criminels sous le pieux nom de "Opération de Maintien de l'Ordre", avec les massacres des nationalistes ayant participé à cette guerre, et qui ont formé l'épine dorsale de la résistance armée Upéciste. Aussi ne pas tenir compte de la participation de nos parents dans cette guerre d'avant 1945, c'est aussi faire abstraction de la genèse de la création de l'Union des populations du Cameroun, suite aux promesses non tenues et à l'abominable mensonge du général de Gaulle.

17. En omettant ainsi cette période cruciale pour nos deux pays, la France fait montre aujourd'hui de mépris, d'ingratitude, de mauvaise foi et de cruauté vis-à-vis du peuple camerounais, avec la non-reconnaissance de la participation de nos parents dans cette guerre.

18- Sur un autre plan, à la veille de la pseudo indépendance, la France avait signé avec les dirigeants camerounais des accords secrets, qui octroyaient à la France des privilèges incommensurables au détriment du peuple camerounais jusqu'en 2022. Ces accords n'ont pu être appliqués que grâce à la complicité des deux régimes politiques successifs camerounais. Les Camerounais ont le droit de savoir ce qu'il en retourne exactement.

III-Nos propositions:

19. Nous réitérons que la principale préoccupation de l'heure dans notre pays est la fin de la guerre fratricide au Cameroun Occidental, avec la « Résolution du Contentieux Historique National », créée par la France et ses collaborateurs camerounais dans cette partie du territoire national.

20. La France et l'Etat du Cameroun doivent assumer la désastreuse conséquence de la pernicieuse « Conférence de Foumban » de 1961 et de l'inique « Référendum du 20 Mai 1972 ».

21. Nous affirmons que la création de cette Commission en l'état est une reconnaissance implicite et publique, que **la France a agi en dehors du Droit International au Cameroun, territoire qui n'a jamais été sa colonie.**

22. La création de cette Commission en l'état actuel risque d'apparaître comme une vaine tentative de la France, ayant pour objectif de ne pas perdre sa mainmise sur le Cameroun, au moment où elle perd du terrain un peu partout sur les pays dits francophones du continent.

Conclusion

En conclusion, nous demandons au Peuple camerounais, aux Patriotes en général, de rester unis et vigilants quant aux réelles motivations de cette « Commission », et **de continuer par nous-mêmes de nous doter de moyens pour atteindre notre objectif principal qui est la Résolution du Contentieux Historique Cameroun-France.**

EN LIEU ET PLACE D'UNE AUTONOMIE, LE CAMEROUN DOIT DEVENIR ENFIN UN ÉTAT INDÉPENDANT ET SOUVERAIN.

Yaoundé le 10 Mars 2023

Daniel YAGNYE TOM
Représentant spécial de l'UPC
en Afrique Australe et Centrale
Président de l'Alliance
Patriotique.

Marie-Louise Eteki-Otabela
Pour La Diaspora Africaine pour
l'Alternative politique au Cameroun
Co-Présidente de la Coordination
des Forces Alternatives

Pr. Jean Bahebeg
Dirigeant upeciste
Leader des fondamentaliste
réformateurs

Dikoume Bondjo
Vice-Président de
l'Alliance Patriotique

Jules Fogue
Vice-Président de
l'Alliance Patriotique

Pouhè Pouhè
Membre du Bureau
Politique de l'Alliance Patriotique

Paul Ndjama
Secrétaire à l'organisation
de l'UPC-AP

Theophile Bong
Dirigeant de l'Alliance Patriotique

Serge Banyongen
Membre du Bureau Politique de l'AP,
Conseiller

Xavier Billong
Dirigeant de l'Alliance Patriotique

Ngassa Happy Lewe
Membre du Bureau Politique de l'AP